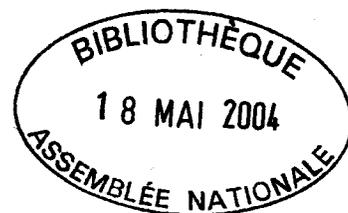


C84A1  
C33  
2004/05  
1  
QL  
P.ouv.

# Ministère de la Culture et des Communications

## Cahier explicatif des crédits

**2004-2005**



**Ministère de la Culture et des Communications**

**Cahier explicatif des crédits**

**2004-2005**



# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005**

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

### **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.</b>	<b>LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</b>	<b>1</b>
1.1	La mission et les créneaux d'activités	1
1.2	L'organisation du Ministère	3
1.2.1	La structure administrative	3
1.2.2	Les organismes et sociétés d'État	4
<b>2.</b>	<b>LES CRÉDITS 2004-2005</b>	<b>5</b>
2.1	Les crédits totaux 2004-2005	5
2.2	Les crédits 2004-2005 par programmes	6
	Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	6
	Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	8
	Programme 3 : Charte de la langue française	10
2.3	Les crédits de transfert	11
2.3.1	Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	11
2.4	Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2004-2005	13
<b>3.</b>	<b>LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES</b>	<b>14</b>
3.1	Les choix budgétaires et les enjeux stratégiques	14
3.2	Les évaluations de programmes	20
3.3	Le plan budgétaire	21
<b>4.</b>	<b>LES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES</b>	<b>23</b>
<b>5.</b>	<b>LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</b>	<b>24</b>
<b>6.</b>	<b>LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS</b>	<b>25</b>
<b>7.</b>	<b>L'EFFECTIF TOTAL 2004-2005 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES</b>	<b>26</b>

# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005**

---

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

### **1. LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

#### **1.1 La mission et les créneaux d'activités**

La culture et les communications représentent une force identitaire, intellectuelle, sociale et économique d'une grande richesse pour le Québec. Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) guide l'action gouvernementale au regard du développement de la culture et des communications. La finalité du Ministère consiste à stimuler, de concert avec les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre, la vitalité culturelle, artistique et citoyenne du Québec, fondement de notre identité.

L'action du Ministère s'adresse à l'ensemble des citoyens et des citoyennes de même qu'aux groupes et aux personnes dont l'activité se situe à l'une ou l'autre des étapes du processus de production en culture et communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel. Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), de l'audiovisuel, des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et de la communication.

#### **La Charte de la langue française**

La ministre est responsable de la *Charte de la langue française*. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique qui a un mandat de coordination, de concertation et de promotion de la politique linguistique. De plus, la ministre a la responsabilité des trois organismes institués par la Charte de la langue française pour mettre en œuvre la politique linguistique québécoise. L'Office québécois de la langue française définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'administration et des entreprises; il assure également le respect de la Charte et le suivi de l'évolution linguistique au Québec. Le Conseil supérieur de la langue française conseille la ministre responsable de la Charte sur toute question relative à la langue française au Québec. Enfin, la Commission de toponymie officialise les noms de lieux au Québec et diffuse la nomenclature géographique officielle du Québec.

N.B. : La mission et les créneaux d'activités de la Charte de la langue française, que constitue le programme 03 du ministère de la Culture et des Communications du Québec, est présente afin de permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble. La Charte fait l'objet d'une étude des crédits spécifique en commission parlementaire.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

---

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Les organismes qui relèvent de la ministre

La responsabilité de la mise en œuvre de la mission liée à la Culture et aux Communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

- Des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels : la Société de télédiffusion du Québec (Télé Québec), la Société de la Place des arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), le Musée de la civilisation, le Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal;
- Des organismes-conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et lettres et des industries culturelles : le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
  - Un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a un mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des œuvres cinématographiques;
  - Un tribunal administratif : la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) de même que de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01);
  - Un organisme consultatif : la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) et de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1).
  - Par ailleurs, le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.

# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005**

---

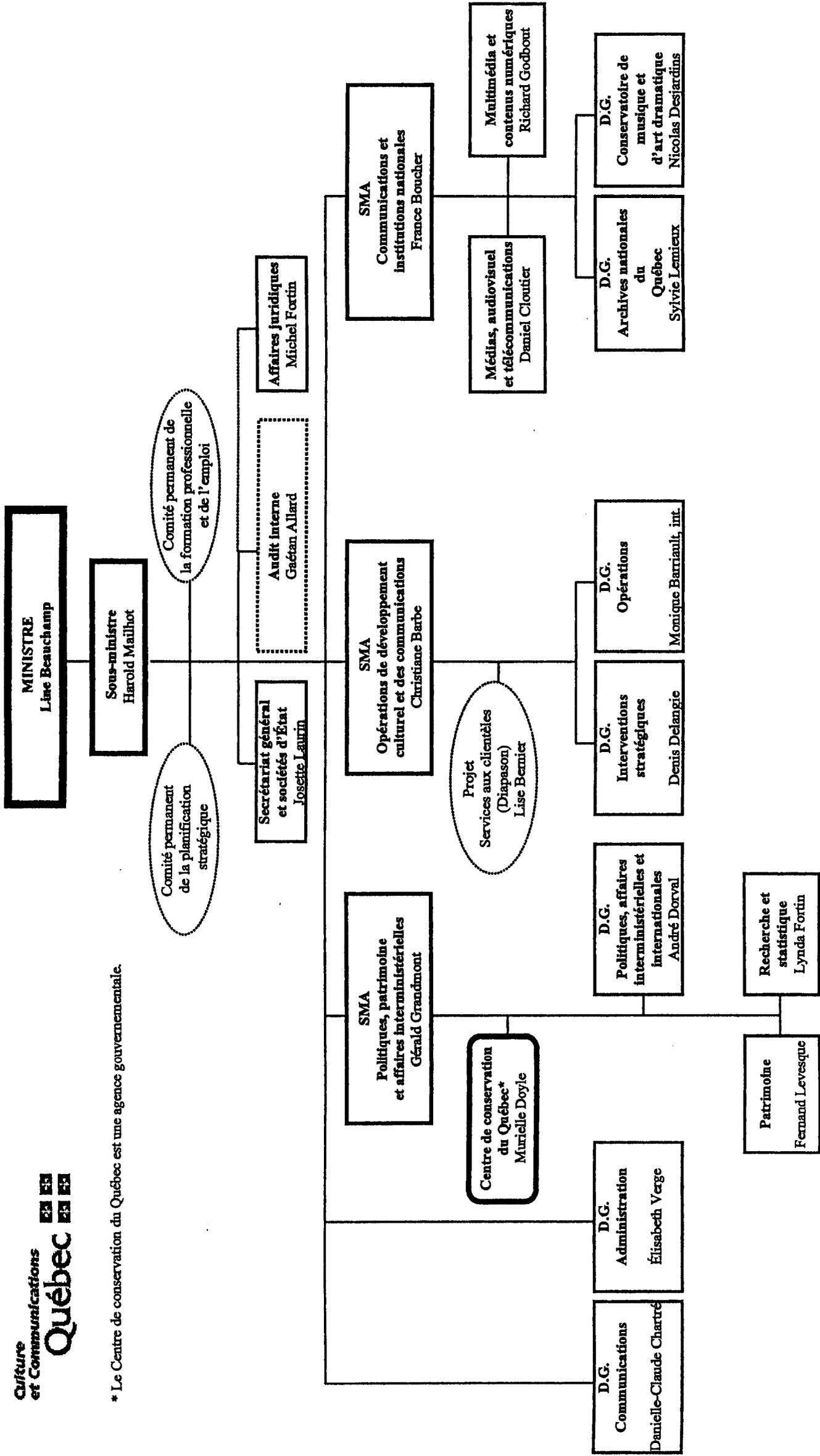
## **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

### **L'organisation du Ministère**

#### **1.2.1. La structure administrative**

Voir le document qui suit

\* Le Centre de conservation du Québec est une agence gouvernementale.



**CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005****MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS****1.2.2. Les organismes et sociétés d'État****Bibliothèque nationale du Québec**

M<sup>me</sup> Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

**Commission de reconnaissance des associations  
d'artistes et des associations de producteurs**

M<sup>e</sup> Jean Corriveau, président

**Commission des biens culturels du Québec**

M<sup>me</sup> Louise Brunelle-Lavoie, présidente

**Conseil des arts et des lettres du Québec**

M<sup>me</sup> Marie-Claire Lévesque, présidente-directrice générale

**Musée d'Art contemporain de Montréal**

M. Marc DeSerres, président

M. Marcel Brisebois, directeur général

**Musée de la Civilisation**

M. Henri Grondin, président

M<sup>me</sup> Claire Simard, directrice générale

**Musée national des beaux-arts du Québec**

M. Claude Pinault, président

M. John R. Porter, directeur général

**Régie du cinéma**

M. Jean Lebel, président

**Société de développement des entreprises culturelles**

M. Pierre Lafleur, président

**Société de la Place des Arts de Montréal**

Président : poste vacant

M<sup>me</sup> Marie Lavigne, directrice générale

**Société de télédiffusion du Québec**

M<sup>me</sup> Paule Beaugrand-Champagne, présidente-directrice-générale

**Société du Grand Théâtre de Québec**

M. Adélar Guillemette, président

M<sup>me</sup> Francine Grégoire, directrice générale

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### 2. LES CRÉDITS 2004-2005

#### 2.1 Les crédits totaux 2004-2005<sup>1</sup>

Les crédits 2004-2005 s'élèvent à 537,8 M\$ comprenant :

Programmes (000 \$)	2004-2005			Crédits	2003-2004	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements <sup>2)</sup>		Crédits	
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	71 848,1	1 300,3	7 770,3	78 318,1	81 438,0	(3 119,9)
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	437 374,7	---	---	437 374,7	400 764,0	36 610,7
3. Charte de la langue française	22 139,8	269,7	204,0	22 074,1	23 201,9	(1 127,8)
	531 362,6	1 570,0	7 974,3	537 766,9	505 403,9	32 363,0
<b>Moins : Crédits permanents<sup>3)</sup></b>				2 110,4	2 113,4	(3,0)
Crédits reportés				---	3 121,2	(3 121,2)
<b>Crédits à voter</b>				535 656,5	500 169,3	35 487,2

Les crédits totaux de 537,8 M\$ de l'exercice financier 2004-2005 représentent une augmentation de 32,4 M\$ (6,4 %) par rapport aux crédits comparatifs totaux de 505,5 M\$ de l'exercice 2003-2004.

<sup>1</sup> Extrait du volume II du Budget de dépenses 2004-2005 et portant sur le Livre des crédits.

<sup>2</sup> Les crédits d'investissements ne constituent pas une dépense. Ils correspondent à des déboursés permettant de financer des acquisitions ou des projets qui sont ensuite inscrits à la dépense selon la période d'amortissement prévue aux conventions comptables. Les crédits de prêts, placements et avances du Centre de documents semi-actifs servent au financement des activités et sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

<sup>3</sup> Crédits puisés directement au Fonds consolidé du revenu en vertu de la Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) ou d'une loi particulière sans devoir être votés annuellement. Du montant de 2 113,4 K\$, 2 103,8 K\$ servent au remboursement de deux emprunts de la Société de la Place des Arts de Montréal (voir p. 9).

**CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005****MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS****2.2 Les crédits 2004-2005 par programmes****Programme 01 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels**

Ce programme vise à :

- développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion (élément 01 – Gestion interne et soutien)
- favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique (élément 02 – Archives nationales du Québec)
- assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière (élément 03 – Centre de conservation du Québec)
- favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau du conservatoire (élément 04 – Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec)
- fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois (élément 05 – Commission des biens culturels).

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

---

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Éléments (000 \$)	2004-2005			Crédits	2003-2004	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements		Crédits	
1. Gestion interne et soutien	41 759,7	1 260,3	5 994,0	46 493,4	47 462,1	(968,7)
2. Archives nationales du Québec	9 916,3	---	1 651,0	11 567,3	13 310,7	(1 743,4)
3. Centre de conservation du Québec	2 372,1	40,0	35,8	2 367,9	2 385,0	(17,1)
4. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	17 351,9	---	89,5	17 441,4	17 814,5	(373,1)
5. Commission des biens culturels du Québec	448,1	---	---	448,1	465,7	(17,6)
	71 848,1	1 300,3	7 770,3	78 318,1	81 438,0	(3 119,9)
<b>Moins : Crédits permanents</b>						
Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1				9,6	9,6	0
Crédits reportés					2 432,2	(2 432,2)
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c.3)						
<b>Crédits à voter</b>				78 308,5	78 996,2	(687,7)

**CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005****MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS****Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**

Ce programme vise à :

- assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises. (élément 01 – Action culturelle et communications);
- promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société, ainsi que d'assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées (élément 02 – musées nationaux);
- mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles (élément 03 – Société du Grand Théâtre de Québec et Société de la Place des Arts de Montréal);
- favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications (élément 04 – Société de développement des entreprises culturelles);
- assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés (élément 05 – Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs);
- offrir une programmation de télévision éducative et culturelle (élément 06 – Société de télédiffusion du Québec);
- soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement (élément 7 – Conseil des arts et des lettres du Québec);
- offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises (élément 08 – Bibliothèque nationale du Québec).

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

---

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments (000 \$)	2004-2005			Crédits	2003-2004	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements		Crédits	
1. Action culturelle et communications	141 894,3	---	---	141 894,3	136 399,1	5 495,2
2. Musées nationaux	59 825,4	---	---	59 825,4	52 608,5	7 216,9
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	19 723,0	---	---	19 723,0	18 020,9	1 702,1
4. Société de développement des entreprises culturelles	50 665,9	---	---	50 665,9	39 515,8	11 150,1
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	613,5	---	---	613,5	523,5	90,0
6. Société de télédiffusion du Québec	57 648,1	---	---	57 648,1	62 535,4	(4 887,3)
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	72 287,1	---	---	72 287,1	70 458,8	1 828,3
8. Bibliothèque nationale du Québec	34 717,4	---	---	34 717,4	20 702,0	14 015,4
	437 374,7	---	---	437 374,7	400 764,0	36 610,7
<b>Moins : Crédits permanents</b>						
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q. c.s.-11.03)				2 100,8	2 103,8	(3,0)
Élément 3						
<b>Crédits à voter</b>				435 273,9	398 660,2	36 613,7

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

---

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Programme 3 : Charte de la langue française

Ce programme vise à :

- assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

Éléments (000 \$)	2004-2005			Crédits	2003-2004	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements		Crédits	Crédits
1. Coordination de la politique linguistique	1312,3	7,5	5,0	1 309,8	1 665,0	(355,2)
2. Office québécois de la langue française	17 815,9	248,2	190,0	17 757,7	18 309,8	(552,1)
3. Conseil supérieur de la langue française	1 471,6	14,0	9,0	1 466,6	1 627,1	(160,5)
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française	1 540,0	---	---	1 540,0	1 600,0	(60,0)
	22 139,8	269,7	204,0	22 074,1	23 201,9	(1 127,8)
<b>Moins :</b>						
Crédits reportés						
Loi no 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c3)				---	689,0	(689,0)
Crédit à voter				22 074,1	22 512,9	(438,8)

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### 2.3 Les crédits de transfert<sup>2</sup>

#### 2.3.1 Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les crédits de transfert correspondent aux subventions versées conformément aux programmes d'aide du Ministère, incluant le service de la dette découlant du plan triennal d'immobilisation et les subventions versées aux dix sociétés d'État et à un organisme pour leur fonctionnement, leurs programmes d'aide (CALQ, SODEC) et leur service de la dette.

Programmes d'aide et sociétés d'État (en 000 \$)	2004-2005	2003-2004	Écart
Bibliothèque nationale du Québec	34 717,4	20 702,0	14 015,4
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	613,5	523,5	90,0
Conseil des arts et des lettres du Québec – fonctionnement	5 514,3	5 514,3	0
Conseil des arts et des lettres du Québec – programmes d'aide	66 772,8	64 944,5	1 828,3
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 703,8	8 362,6	341,2
Musée de la Civilisation	21 217,5	16 238,9	4 978,6
Musée des beaux-arts de Montréal <sup>3</sup>	16 249,4	14 338,5	1 910,9
Musée national des beaux-arts du Québec	13 654,7	13 668,5	(13,8)
Société de développement des entreprises culturelles – fonctionnement	6 104,1	5 849,8	254,3
Société de développement des entreprises culturelles – programmes d'aide	43 965,3	33 069,5	10 895,8
Société de la Place des Arts de Montréal	15 759,6	14 009,6	1 750,0

<sup>2</sup> Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2004-2005 et portant sur le Livre des crédits.

<sup>3</sup> Le Musée des beaux-arts de Montréal est une institution qui ne relève pas directement de l'autorité de la ministre et n'est donc pas une société d'État, mais participe tout de même à l'atteinte des objectifs du Ministère.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

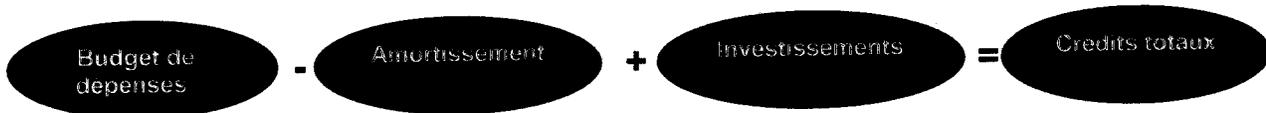
## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Programmes d'aide et sociétés d'État (en 000 \$)	2004-2005	2003-2004	Écart
Société de télédiffusion du Québec	57 648,1	62 535,4	(4 887,3)
Société du Grand Théâtre de Québec	3 963,4	4 011,3	(47,9)
Soutien à la concertation régionale et locale	6 007,8	5 227,2	780,6
Soutien à la coopération et au développement international	1 080,5	997,5	83,0
Soutien à la diffusion des arts, aux événements majeurs et aux intervenants nationaux	7 263,4	7 538,9	(275,5)
Soutien à la formation professionnelle, à la sensibilisation et à la formation des jeunes	10 792,0	10 209,5	582,5
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	27 559,2	26 855,4	703,8
Soutien au développement de la lecture	18 633,7	18 633,7	0
Soutien au développement des communications	5 352,7	5 452,7	(100,0)
Soutien aux équipements culturels	45 336,4	40 758,4	4 578,0
Soutien aux institutions muséales	15 348,1	15 336,2	11,9
Autres crédits de transfert	4 520,5	5 389,6	(869,1)
<b>TOTAL du programme 02</b>	<b>436 778,2</b>	<b>400 167,5</b>	<b>36 610,7</b>

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### 2.4 Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2004-2005<sup>4</sup>



2004-2005				
Programmes (000 \$)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	71 848,1	1 300,3	7 770,3	78 318,1
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	437 374,7	-	-	437 374,7
3. Charte de la langue française	22 139,8	269,7	204,0	22 074,1
	<u>531 362,6</u>	<u>1 570,0</u>	<u>7 974,3</u>	<u>537 766,9</u>
Moins : Crédits permanents				2 110,4
Crédits reportés				---
<b>Crédits à voter</b>				<b>535 656,5</b>

Le budget de dépenses est constitué des dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert, auxquelles s'ajoute l'amortissement. Le budget de dépenses exclut les crédits annuels requis pour les acquisitions d'équipements.

L'**amortissement** de 1 570,0 K\$ tient compte des équipements acquis antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 2004 et des acquisitions prévues en 2004-2005 pour le Ministère incluant les Institutions nationales et les organismes de la Charte de la langue française.

L'amortissement constitue une dépense aux états financiers sans être un crédit. L'amortissement est calculé selon le type d'équipements acquis (ex. : 3 ans pour le mobilier, l'équipement de bureau et l'équipement informatique et 10 ans pour l'équipement spécialisé).

Les **investissements** de 7 974,3 K\$ comprennent les déboursés prévus pour les «immobilisations» et les «prêts, placements et avances». Bien qu'ils ne constituent pas une dépense, ils correspondent à des crédits permettant de financer des acquisitions. Les crédits d'immobilisations constituant la prévision des acquisitions pour 2004-2005, permettent de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion notamment le projet « Diapason » (5 994,0 K\$), ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés (151,0 K\$) pour les Archives nationales du Québec (incluant le Centre de documents semi-actifs), le Centre de conservation du Québec (35,8 K\$), le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (89,5 K\$) et les organismes de la Charte de la langue française (204,0 K\$).

Les investissements comprennent également les crédits de prêts, placements et avances (1 500,0 K\$) qui servent au financement des activités du Centre de documents semi-actifs (CDSA) des Archives nationales du Québec et qui sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

<sup>4</sup> Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2004-2005 et portant sur le Livre des crédits.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### 3. LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

Le plan de l'exercice 2004-2005 situe des choix budgétaires par rapport aux enjeux stratégiques découlant de la mission et des activités essentielles du Ministère, et ce, en décrivant les actions envisagées pour atteindre certains objectifs avec les ressources imparties.

#### 3.1 LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

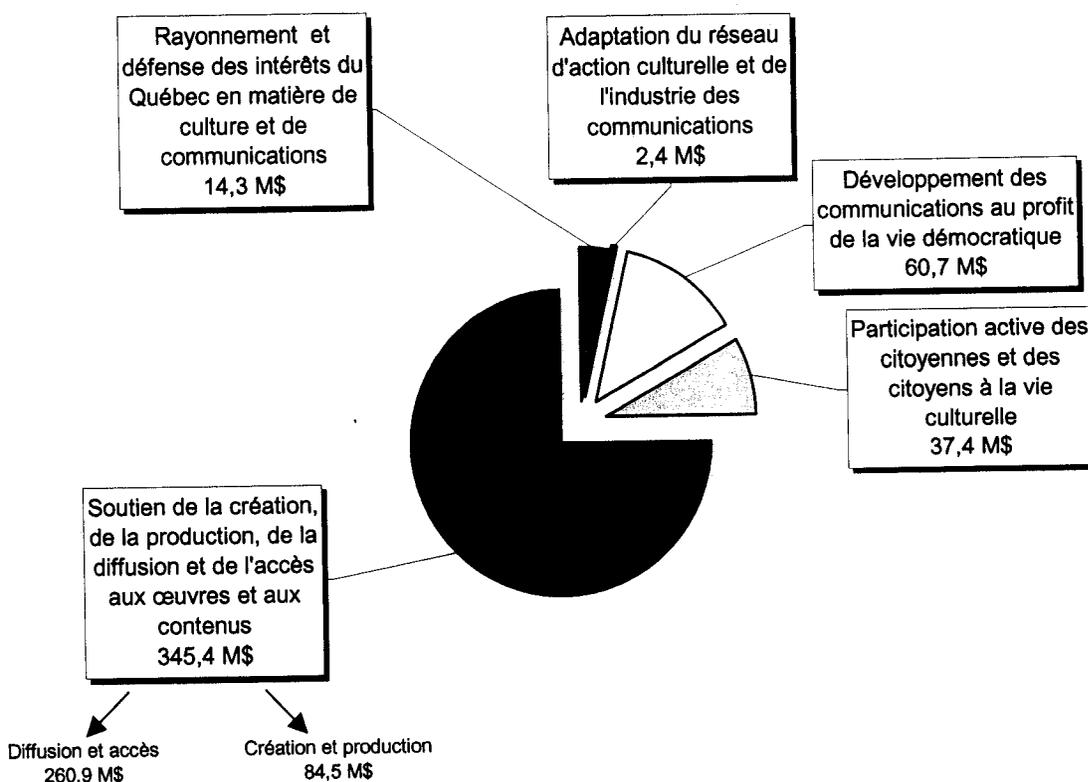
Le premier mode d'intervention du Ministère a trait aux orientations et aux activités législatives et réglementaires inhérentes à sa mission. Un autre mode d'intervention consiste à développer et à maintenir une concertation interministérielle et intergouvernementale efficace. Il joue également un rôle majeur en relation avec la planification et le développement immobilier dans le secteur de la culture et des communications. De plus, le Ministère fait une place prépondérante au développement de partenariats solides (municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et secteur de l'éducation).

En soutien à sa mission, la gestion de plusieurs programmes d'aide financière est confiée aux sociétés d'État relevant de la ministre. Celle-ci leur transmet annuellement des orientations dont elles sont responsables et imputables. Ce mode de gestion est particulier et cela notamment au regard d'un plan budgétaire puisque des sommes importantes du portefeuille ministériel se trouvent à être ainsi allouées. En conséquence, on ne retrouve pas, dans le présent plan ni objectifs et/ou indicateurs pour ces sommes puisque ce sont les sociétés d'État qui en sont imputables.

#### ORIENTATIONS : CULTURE ET COMMUNICATIONS

Les orientations stratégiques qui structurent l'action du Ministère portent sur cinq éléments essentiels qui sont présentés dans le schéma ci-dessous.<sup>5</sup>

#### Répartition budgétaire selon les orientations (2004-2005)



<sup>5</sup> La répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement du Ministère.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Orientation 1

La stimulation de l'expression culturelle ainsi que l'accès aux œuvres et aux contenus constituent l'élément central de la mission du Ministère. Au total, le Ministère affectera 345,4 M\$ en 2004-2005 à cette orientation, soit 84,5 M\$ pour le soutien de la création et de la production et 260,9 M\$ pour le soutien de la diffusion et de l'accès. Il est important de noter que dans le cadre de cette orientation, des sommes substantielles sont attribuées aux sociétés d'État :

- 66,8 M\$ au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour le soutien de la création, de l'expérimentation, de la production et de la formation dans les domaines des arts et des lettres (arts visuels, métiers d'art, littérature, arts de la scène, arts multidisciplinaires, arts médiatiques et recherche architecturale);
- 44,0 M\$ à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour le soutien de ces entreprises dans les domaines des entreprises culturelles (médias, cinéma, télévision, métiers d'art, disque, spectacles de variétés, livre, édition spécialisée et multimédia);
- 15,8 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 4,0 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec pour la diffusion et l'accès aux spectacles;
- 34,7 M\$ à la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) pour la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire québécois et pour la diffusion et l'accessibilité d'une collection universelle de prêt libre et gratuit pour les québécoises et les québécois;
- 21,2 M\$ au Musée de la civilisation, 13,7 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec et 8,7 M\$ au Musée d'art contemporain de Montréal pour la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité des collections.

Ces sociétés doivent utiliser ces sommes en fonction des orientations transmises par la ministre chaque année.

<b>Objectif</b>	Assurer la diversité des spectacles en maintenant à 75,0 % la part des spectacles de théâtre, danse, musique et chanson dans l'ensemble des spectacles des diffuseurs soutenus par le MCC au cours de 2004-2005 (4,7 M\$).
<b>Indicateur de résultats</b>	Proportion de spectacles de théâtre, danse, musique et chanson dans l'ensemble des spectacles des diffuseurs soutenus par le MCC en 2004-2005.
<b>Actions envisagées</b>	Poursuivre la mise en réseau des diffuseurs. Assurer le suivi des ententes triennales portant sur la diversification des produits et des publics et sur la qualité de l'offre de spectacles.

<b>Objectif</b>	Doter les bibliothèques publiques de collections renouvelées et diversifiées haussant leurs collections à 2,8 livres par habitant au 31 mars 2005.
<b>Indicateur de résultats</b>	Nombre de livres par habitant au Québec en 2004-2005.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

<b>Actions envisagées</b>	Maintenir en 2004-2005 le programme de Soutien aux bibliothèques publiques autonomes et le réviser en vue d'y inclure pour 2005-2006 de nouvelles dispositions propres à favoriser davantage le développement de la lecture.  Poursuivre le développement de la Bibliothèque nationale du Québec.
<b>Objectif</b>	Maintenir la fréquentation des institutions muséales soutenues par le MCC sur l'ensemble du territoire québécois (15,3 M\$).
<b>Indicateurs de résultats</b>	Taux de visiteurs par 1 000 habitants.  Proportion de la clientèle scolaire dans l'ensemble de visiteurs.
<b>Actions envisagées</b>	Mettre à jour, en cours d'année, le mode de soutien des institutions muséales.  Poursuivre le soutien des musées nationaux afin de maintenir l'accès aux œuvres.
<b>Objectif</b>	Maintenir dans tous les centres des Archives nationales du Québec l'offre de service aux citoyens au moins à son niveau actuel (9,9 M\$).
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'heures d'ouverture par semaine en 2004-2005.  Nombre de réponses aux demandes reçues en 2004-2005.  Quantité d'archives traitées et rendues accessibles en 2004-2005.
<b>Actions envisagées</b>	Renouveler et faire évoluer le parc d'équipements des salles de recherche afin d'assurer le passage progressif du microfilm à l'image numérique.  Accroître le partenariat avec certains organismes hébergés par les centres des archives nationales.
<b>Objectif</b>	Développer l'éducation cinématographique et la diffusion des œuvres (0,8 M\$).
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'élèves touchés par les activités d'éducation cinématographique.  Nombre de lieux de diffusion alternatifs.
<b>Action envisagée</b>	Maintenir l'implantation du plan en matière de cinéma et de production audiovisuelle.
<b>Objectif</b>	Assurer aux citoyens la conservation et l'accessibilité de leur patrimoine archivistique sur tout le territoire du Québec en maintenant le soutien financier au fonctionnement des 27 services agréés d'archives privées (0,8 M\$).
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de services agréés.  Nombre de chercheurs par année dans les services agréés.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**Action envisagée** Poursuivre la réflexion sur le développement des services agréés sur la base d'une thématique, par exemple les archives religieuses, les archives autochtones ou les archives des communautés culturelles.

**Actions prioritaires additionnelles** En plus de ces actions à caractère budgétaire, le Ministère a aussi comme priorité de réviser la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1), la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01) et de proposer un ensemble de mesures afin d'améliorer le filet de sécurité sociale et la fiscalité des artistes. Au cours de 2004-2005, le Ministère va aussi concevoir de nouvelles mesures contribuant à la santé et à la sécurité des artistes, s'assurer de leur mise en place et chercher à faire adopter de nouvelles mesures fiscales.

### Orientation 2

L'action du Ministère veut favoriser à toutes les étapes de la chaîne culturelle la participation active des citoyennes et des citoyens partout au Québec. Cette orientation nécessite des investissements estimés à 37,4 M\$ en 2004-2005.

**Objectif** Assurer une relève d'excellence par la formation d'au moins 775 étudiants en musique et d'au moins 70 étudiants en art dramatique, au cours de l'année 2004-2005 (17,4 M\$).

**Indicateur de résultats** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en 2004-2005.

**Actions envisagées** Entreprendre des démarches en vue d'obtenir la reconnaissance par le milieu universitaire des diplômes décernés aux étudiants de musique.  
Poursuivre des actions visant la promotion et la visibilité du Conservatoire.

**Objectif** Développer le goût de la culture en assurant un contact avec des manifestations culturelles à au moins 500 000 jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire au cours de l'année (1,3 M\$).

**Indicateur de résultats** Nombre de rencontres et de visites d'élèves par le programme Rencontres culture-éducation en 2004-2005.

**Action envisagée** Compléter la fusion des programmes du ministère de l'Éducation (mesure d'intégration de la dimension culturelle à l'école) et du ministère de la Culture et des Communications (Rencontres culture-éducation).

**Objectifs** Stimuler le développement culturel en région par la conclusion d'ententes de partenariat local avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC), au cours de 2004-2005 (3,7 M\$).

Soutenir la réalisation des objectifs culturels de la nation Attikamek par le renouvellement d'une entente de partenariat d'ici le 31 mars 2005 (0,6 M\$).

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**Indicateur de résultats** Proportion de la population touchée par les ententes de développement culturel en cours.

**Actions envisagées** Renouvellement de 14 ententes de développement culturel avec les municipalités et les MRC au cours de 2004-2005.

Signature de l'entente de développement culturel avec la nation Attikamek au cours de l'année 2004-2005.

**Objectif** Soutenir les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) afin de porter de 100 à 115 le nombre d'agents de développement culturel dans 17 régions administratives, afin de mailler patrimoine, culture et tourisme, au cours de 2004-2005 (3,0 M\$).

**Indicateur de résultats** Nombre d'agents de développement culturel par région.

**Action envisagée** Apporter des ajustements au programme Villes et villages d'art et de patrimoine suite au bilan évaluatif.

### Orientation 3

Le développement des communications au profit de la vie démocratique se traduit notamment par l'offre d'information locale et régionale sur l'ensemble du territoire. Le Ministère prévoit investir 60,7 M\$ dans les actions inscrites sous cette orientation. Une grande partie de cette somme (57,6 M\$) est versée à Télé-Québec qui doit l'utiliser conformément aux orientations transmises par la ministre et dans le cadre de son mandat d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer à la population l'accès à ses produits.

**Objectif** Développer et maintenir l'accès à l'information locale et régionale sur l'ensemble du territoire québécois, au cours de 2004-2005 (2,1 M\$).

**Indicateurs de résultats** Nombre de médias communautaires selon le type et la région en 2004-2005.  
Proportion de contenu local selon le type de média en 2004-2005.

**Actions envisagées** Poursuivre le programme d'Aide aux médias communautaires.  
Évaluer l'ensemble de la problématique de développement des médias communautaires et proposer, au besoin, une meilleure harmonisation des interventions gouvernementales.

**Objectif** Développer et maintenir les outils de transmission des langues vernaculaires ainsi que l'information locale et régionale (0,4 M\$).

**Indicateurs de résultats** Nombre de radios autochtones en 2004-2005.  
Proportion de contenu local en 2004-2005.  
Proportion de contenu en langue vernaculaire en 2004-2005.

**Action envisagée** Poursuivre le programme d'Aide aux radios autochtones.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Orientation 4

Le rayonnement et le développement des marchés internationaux en matière de culture et de communications conjugués à la défense de la diversité culturelle sont des enjeux stratégiques pour le ministère de la Culture et des Communications. En 2004-2005, ce sont 14,3 M\$ qui seront consacrés à ces préoccupations.

**Objectif** Développer et mettre en œuvre une stratégie ministérielle visant la consolidation des actions des milieux culturels et artistiques en 2004-2005 (2,4 M\$).

**Indicateur de résultats** Nombre d'opérations majeures de développement international en culture et en communication réalisées au cours de l'année.

**Actions envisagées** Actualiser le programme de Soutien au développement international (développement des marchés, coopération internationale, projets spéciaux) et favoriser une plus grande concertation des intervenants.

Adopter et mettre en œuvre un plan d'action dans le cadre de l'entente France-Québec en patrimoine, musées et archives.

Poursuivre les actions de promotion de la culture par les délégations québécoises à l'étranger.

**Actions prioritaires additionnelles** Le MCC contribuera à la signature de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques par les actions suivantes :

- contributions scientifiques aux travaux de recherche de l'UNESCO;
- activités diplomatiques;
- partenariat avec la société civile;
- sensibilisation de l'opinion publique.

### Orientation 5

Le contexte actuel de la nouvelle économie, de la mondialisation et des changements technologiques appelle à la modernisation de la gestion. En 2004-2005, le Ministère prévoit consacrer environ 2,4 M\$ aux actions découlant de cette orientation.

**Objectif** Avoir révisé et simplifié le système de gestion de l'attribution de l'aide financière au Ministère et entreprendre la mise en place de la solution informatique de l'attribution de l'aide financière (1,9 M\$).

**Indicateurs de résultats** Nouveau guide de gestion des programmes développé et approuvé.

Travaux de réalisation de la solution informatique amorcés.

**Actions envisagées** Révision, simplification et systématisation des processus d'attribution de l'aide financière.

Lancement de l'appel d'offres et choix d'une firme pour la réalisation.

### **3.2 LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES**

#### **Culture et Communications**

En 2003-2004, le Ministère a procédé à l'évaluation de plusieurs organismes bénéficiaires des programmes de Soutien aux institutions muséales, de Soutien à la formation des jeunes et de Soutien à la concertation régionale et locale. Ensuite, il a réalisé un bilan évaluatif du programme des Villes et villages d'art et de patrimoine. Enfin, il a entrepris l'évaluation de l'École nationale de ballet contemporain en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien.

De plus, dans le cadre du projet DIAPASON, le Ministère a redéfini les orientations, les buts, les objectifs généraux et spécifiques ainsi que les indicateurs de l'ensemble de ses programmes d'aide financière. Un modèle simplifié de quatre nouveaux programmes génériques a été élaboré de même qu'un lexique approprié permettant de définir exhaustivement les concepts utilisés pour attribuer l'aide financière. Ces travaux ont également servi à mettre en œuvre les recommandations du Vérificateur général du Québec à l'endroit des programmes d'aide financière du Ministère.

En 2004-2005, le Ministère entend évaluer les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques du Québec (CRSBP) et poursuivre l'évaluation de l'École nationale de ballet contemporain. Plusieurs évaluations de programmes et de politiques seront menées : le programme de Soutien à la formation professionnelle et au développement de la main-d'œuvre, le programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux, le programme de Soutien aux médias communautaires et des radios autochtones. Finalement, le Ministère concevra des outils pour l'évaluation des ententes qu'il conclut avec ses partenaires.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### 3.3 LE PLAN BUDGÉTAIRE <sup>6</sup>

#### Le budget de dépenses par programmes

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	71 848,1	(4 922,2)	76 770,3	75 416,0
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	437 374,7	36 610,7	400 764,0	413 947,7
3. Charte de la langue française	22 139,8	(1 314,0)	23 453,8	22 572,3
<b>Total</b>	<b>531 362,6</b>	<b>30 374,5</b>	<b>500 988,1</b>	<b>511 936,0</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	<b>1 033</b>	<b>—</b>	<b>1 033</b>	<b>—</b>

Note : Le programme « Charte de la langue française » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Les dépenses 2004-2005 du Ministère s'établissent à 531,4 M\$, ce qui représente une augmentation de 30,4 M\$ par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par les crédits additionnels accordés pour le plan de mise en oeuvre de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle et pour financer la variation du service de la dette.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2004-2005 et leur part respective sont : 253,3 M\$ pour les programmes d'aide; 201,6 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 171,9 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 41,8 M\$ pour le fonctionnement du Ministère et 12,6 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et finalement, 22,1 M\$ pour la Charte de la langue française.

#### **Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels**

Les objectifs du programme et les priorités sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La diminution de 4,9 M\$ découle principalement de la réduction des dépenses de fonctionnement et de la non récurrence du report de crédits de 2,4 M\$ de l'exercice financier 2002-2003.

<sup>6</sup> Extrait du Volume III du Budget de dépenses 2004-2005 portant sur les Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, p. 74.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 36,6 M\$ est la résultante des ajustements du service de la dette, du budget de la SODEC pour lui permette de soutenir le Plan de mise en œuvre de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle, du budget de la Bibliothèque nationale du Québec et de l'application de diverses mesures de réduction des dépenses.

### Programme 3 : Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

La diminution de 1,3 M\$ s'explique par un effort de rationalisation des dépenses et par la non récurrence du report de crédits de 0,7 M\$ de l'exercice financier 2002-2003.

### Le budget d'investissements

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	6 474,3	4 603,0
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et les organismes de la Charte. Il comprend également une somme de 1,5 M\$ en prêts, placements et avances pour le financement des activités du Centre de documents semi-actifs des Archives nationales du Québec.

### Les investissements en immobilisations financés par un service de dette subventionnée

Le montant alloué pour le service de la dette est de quelque 114,6 M\$. Ce montant sert à défrayer le coût de financement des immobilisations autorisées dans les années antérieures, et ce, à l'intérieur des programmes de subventions répartis dans le programme 2.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### 4. LES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES <sup>7</sup>

Les investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes subventionnés. La contribution du gouvernement est répartie généralement sur une période maximale de 20 ans et prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de dette. Au volume II du *Budget de dépenses 2004-2005* portant sur les *Crédits des ministères et organismes*, la dépense correspondant au service de dette subventionné est inscrite à la supercatégorie « Transfert » et se compose des sommes versées aux organismes pour le remboursement du capital emprunté ainsi que pour les intérêts.

Chaque année, le ministère prépare un plan triennal d'immobilisations qui est ensuite approuvé par le Conseil du trésor. Ce plan indique les investissements liés au parachèvement des projets autorisés antérieurement, aux besoins en matière de maintien des actifs ainsi que le coût des nouvelles initiatives. Le déboursé probable 2003-2004 et la prévision pour 2004-2005 découlent des plans approuvés à ce jour.

#### Investissements en immobilisations

	Déboursés probables (M\$) 2003-2004	Prévisions de déboursés (M\$) 2004-2005	Variation
Équipements culturels et patrimoine	119,0	124,1	5,1
Sociétés d'État	75,6	99,8	24,2

#### Équipements culturels et patrimoine

Les projets d'immobilisations subventionnés par service de dette par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation et de modernisation des équipements spécialisés de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine bâti et du patrimoine religieux. Les projets comprennent également le renouvellement d'expositions permanentes d'institutions muséales et l'enrichissement des collections des bibliothèques publiques. Le gouvernement participe au financement du coût des immobilisations réalisées par des municipalités ou des institutions culturelles dans une proportion variant généralement de 40 % à 90 %.

#### Sociétés d'État

La majeure partie des déboursés en 2004-2005 sont attribuables à la Bibliothèque nationale du Québec dont le nouvel édifice de diffusion doit ouvrir en avril 2005.

<sup>7</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2004-2005 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS<sup>8</sup>

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et de celles dévolues au service de la dette, les dépenses effectuées par les organismes gouvernementaux dont ceux relevant de la ministre de la Culture et des Communications.

Le tableau qui suit présente les prévisions de revenus et dépenses pour l'exercice 2004-2005 et les prévisions de résultats 2003-2004 des organismes relevant de la ministre de la Culture et des Communications.

	2004-2005			2003-2004
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat <sup>9</sup>
	M\$	M\$	M\$	M\$
Bibliothèque nationale du Québec	36,0	38,7	(2,7)	0,5
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes	0,6	0,6	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	72,5	72,5	-	(0,1)
Musée d'art contemporain de Montréal	10,7	10,7	-	-
Musée de la civilisation	26,5	26,5	-	(0,1)
Musée national des beaux-arts du Québec	16,8	17,2	(0,4)	(1,1)
Régie du cinéma	8,0	3,9	4,1	6,9
Société de développement des entreprises culturelles	57,1	58,0	(0,9)	(0,3)
Société de la Place des Arts de Montréal	28,3	28,6	(0,3)	(0,3)
Société de télédiffusion du Québec	74,3	74,3	-	-
Société du Grand Théâtre de Québec	8,7	8,7	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>339,5</b>	<b>339,7</b>	<b>(0,2)</b>	<b>5,5</b>

<sup>8</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2004-2005 portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires.

<sup>9</sup> Livre des crédits 2004-2005 volume IV.

## CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

#### 6. LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

De façon générale, tous les revenus du gouvernement sont versés au Fonds consolidé du revenu sauf lorsqu'un contrat ou une entente en limite l'utilisation à une fin spécifique, comme le financement d'une activité ou la coopération avec un autre pays. C'est dans de tels cas qu'un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'administration financière* (2000, chapitre 15).

Les dépenses effectuées à même ces comptes ne sont pas incluses dans les dépenses consolidées du gouvernement. Elles sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses.

Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits du Ministère en 2004-2005<sup>10</sup>:

- Financement des unités autonomes de service : Centre de conservation du Québec : 325,0 K\$;
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux : 60,0 K\$;
- Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics : 517,0 K\$.

<sup>10</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2004-2005 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 94.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### 7. L'EFFECTIF TOTAL 2004-2005 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

#### Ministère :

Gestion interne et soutien	388
Institutions nationales :	
- Archives nationales du Québec	128
- Centre de conservation du Québec	22
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	205
<b>Sous-total</b>	<b>743</b>

#### Organismes budgétaires :

Commission des biens culturels	4
--------------------------------	---

<b>TOTAL</b>	<b>747</b>
--------------	------------

#### Organismes de la Charte de la langue française :

Coordination de la politique linguistique	9
Office québécois de la langue française	260
Conseil supérieur de la langue française	17

<b>Sous-total organismes de la Charte de la langue française</b>	<b>286</b>
--	------------

<b>TOTAL :</b>	<b>1 033</b>
----------------	--------------

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2004-2005

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### L'EFFECTIF TOTAL 2003-2004 et 2004-2005 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Effectifs (en nombre d'ETC)	Livre des crédits 2003-2004	Variations 2003-2004	Effectif comparatif 2003-2004	Budget de dépenses 2004-2005	Variations 2004-2005
Culture et Communica-tions <sup>11</sup>	1 033	0	1 033	1 033	0

Il n'y a aucune variation de ETC entre les années financières 2003-2004 et 2004-2005 au Livre des crédits 2004-2005.

<sup>11</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2004-2005 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires.